

Délibération du Conseil Municipal de la Commune de Beaulieu**République Française****Département de la Haute-Loire**

Séance du 09/03/2023 Nbre de Conseillers en exercice : 15. Présents : 14 Votants : 14

Absents : 1 Excusés : 0

Date de la convocation : 01/03/2023

Date d'affichage : 01/03/2023

L'an deux mille vingt trois, le 9 mars 2023 à 20 h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr COLOMB Yves, Maire.

Etaient présents : Y COLOMB – H RIGOLLIER – S CHAPON - – N ANGENIEUX – S FAYOLLE – Nicolas CHARREL - Y AUBERT-BRUN – P GOUY – C MOULIN– Y COMUNELLO – C CIVEYRAC - Serge TEYSSONNEYRE - M RIVET – JJ STOECKLIN

Ont donné pouvoir :**Etaient Absents** : P COLMACHE

Présents élus supplémentaires : Jean-Luc MASSON

11 – Droit de préemption C 2297 et C 2300

Madame PERBEY Nicole vend 2 Terrains C2297 et C2300, Monsieur et Madame TOUBERT souhaitent les acquérir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, renonce à son droit de préemption

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,
En mairie, le 9/03/2023

Yves COLOMB, Maire,

Yvette AUBERT BRUN, Secrétaire,

